



COMBAT OUVRIER

Hebdomadaire communiste révolutionnaire (trotskyste)

SAMEDI 9 JUILLET 1983

N° 218

PRIX : ANTILLES : 2 F
FRANCE : 3 F

Pour la construction
d'un parti ouvrier
révolutionnaire en
Martinique et en
Guadeloupe.
Pour l'émancipation
des peuples de
Martinique et de
Guadeloupe.
Pour la reconstruc-
tion de la IVème
Internationale.

Editorial

**HAUSSE DES COTISATIONS
POUR L'ASSURANCE CHOMAGE
LE GOUVERNEMENT CONTINUE
A SE SERVIR DANS LES POCHE
DES TRAVAILLEURS.**

Le gouvernement a pris de nouvelles mesures concernant l'UNEDIC. Le déficit pour la seule année 1983 s'élève à 6 milliards de francs. Et le chômage augmente. Selon les déclarations de Jack Ralite, ministre chargé de l'emploi, lui même "le risque est réel d'une montée du chômage dans les prochains mois".

Pour alléger quelque peu le déficit de l'UNEDIC le gouvernement a trouvé une solution fort simple : augmenter les cotisations.

Celles ci vont augmenter de 0,4 % pour les employés et de 0,6 % du côté des patrons.

Déjà en novembre dernier, le problème de l'UNEDIC avait été soulevé, et le gouvernement avait pris des mesures réduisant l'allocation attribuée aux chômeurs et augmentant les cotisations.

Cette série de mesures s'attaquait entre autres à l'allocation chômage en réduisant la durée d'indemnisation, en réduisant le montant de l'indemnisation attribuée aux chômeurs de longue durée.

Ces mesures avaient été prises à la suite d'une rupture des négociations par le CNPF, Confédération Nationale du Patronat Français.

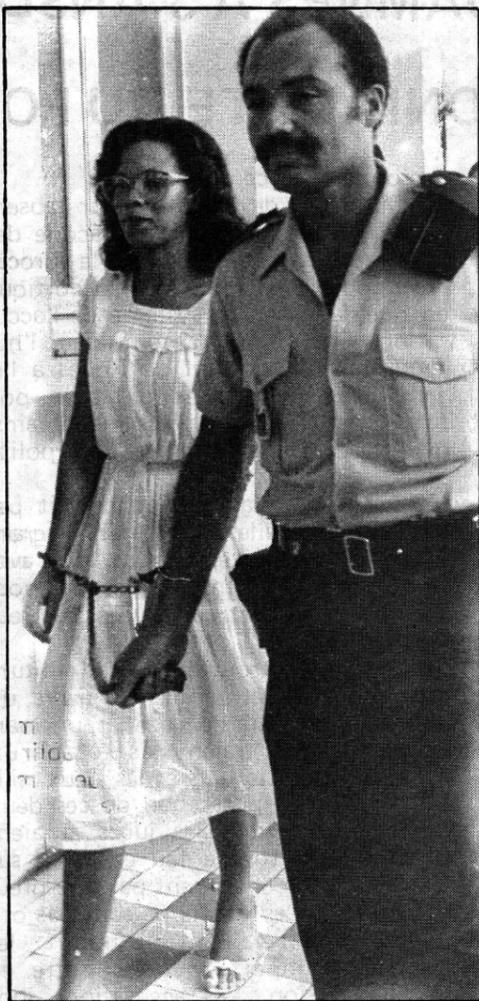
A propos des récentes mesures, le dirigeant du CNPF Yvon Gattaz, a fait un nouveau coup d'éclat en abandonnant les négociations.

Selon Gattaz, cette nouvelle charge pour les entreprises réduira leurs investissements dans la production et contribuera donc à accroître le chômage. Cette mesure couterait aux entreprises 6 milliards par an.

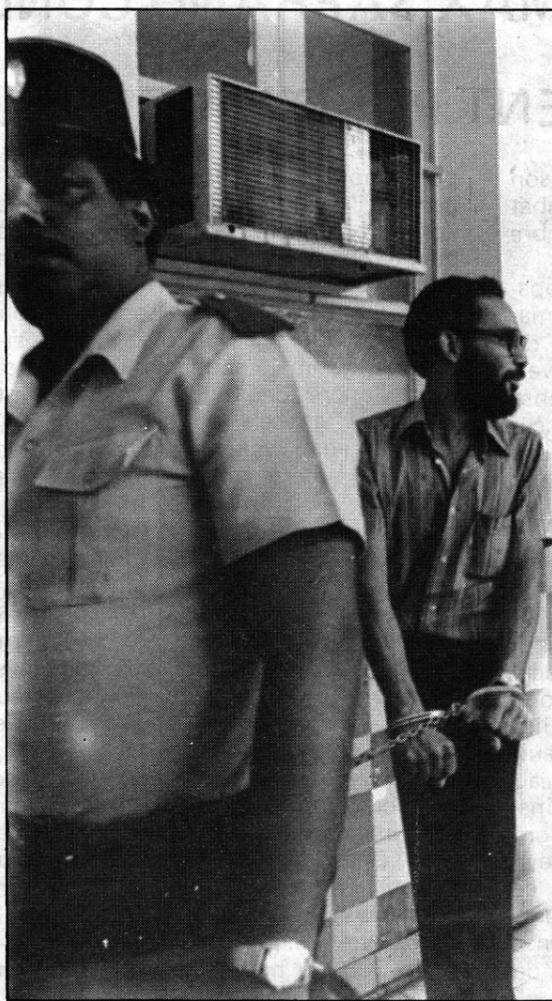
Mais malgré les subventions en tous genres dont a bénéficié le patronat depuis la venue au pouvoir de la gauche (quelques 45 milliards de francs en 1982) le chômage a continué d'augmenter.

Par contre jusqu'à présent, il n'y a pas eu de réaction du côté des syndicats de travailleurs. Les directions syndicales, elles, continuent à soutenir le gouvernement alors que les patrons hurlent pour se faire mieux comprendre d'un gouvernement de gauche qui se montre depuis plus de 2 ans très compréhensif à leur égard.

VIRGINIE TOM MAX SAFRANO CONDAMNES A 3 ANS D'EMPRISONNEMENT UN JUGEMENT POLITIQUE COLONIALISTE DU POUVOIR BLANC



Plusieurs centaines de personnes étaient venues soutenir Max Safrano et Virginie Tom lors de leur procès qui s'est déroulé au tribunal de Pointe à Pitre le 6 juillet.



Rappelons que Max Safrano et Virginie Tom sont deux militants anti-colonialistes, le premier au MPGI la deuxième, sympathisante du même mouvement. Max Safrano est de plus

secrétaire confédéral de la CGTG et cadre à la sécurité sociale. Quant à Virginie Tom, une femme, elle est employée aux Nouvelles Galeries, un super marché de la région de Pointe à Pitre, elle est déléguée syndicale dans son entreprise et membre du MASU (Mouvement d'action syndicale unifié). Ces deux militants ont été interpellés dans la nuit du 27 au 28 août 1982 deux heures avant que cinq attentats ne soient commis dans la région de Pointe à Pitre. Ils furent inculpés de destruction de biens par explosifs et détenus pendant six mois. Le 11 février 1983 ils étaient libérés, mais à la mi-juin arrêtés de nouveau.

Des militants politiques de différentes organisations, beaucoup de jeunes, des travailleurs et, il faut le souligner beaucoup de femmes étaient présents donc ce 6 juillet devant le tribunal de Pointe à Pitre. Combat ouvrier, l'UPLG, le GRS, le MPGI avaient appelé à manifester leur soutien devant le tribunal. Les syndicats CGTG et Masu avaient aussi apporté leur soutien à leurs deux militants.

C'est la plus petite salle d'audience qui avait été mise à la disposition du public, l'autre salle ayant été détériorée à la suite des derniers attentats. Environ 8 personnes seulement eurent donc la possibilité de suivre le procès. Dehors, devant le palais, de nombreux manifestants exprimaient leur soutien aux deux militants.

Tout autour du palais et à l'intérieur, plusieurs dizaines de CRS armés surveillaient attentivement guettant la moindre agitation et faisant face à

suite page 2

MARTINIQUE

APRES LE MEURTRE DE RODONY PAR UN BLANC RACISTE

Le meurtre du jeune Thierry Rodony a soulevé une très grande émotion dans la population martiniquaise. Nombreux sont ceux qui laissent éclater leur indignation.

Deux choses révoltent plus particulièrement les gens : que Grossman, un blanc gérant de magasin de chaussure à Fort de France, se soit cru autorisé d'abattre un jeune pour une mangue. Et aussi que le crime ait eu lieu en plein jour, à 8 heures et demie du matin ! Cela ne laisse aucune excuse au meurtrier. Le racisme officiel

qui existe en Martinique qui protège moralement les blancs et maintient leurs privilèges, secrète de telles réactions d'individus méprisables.

Le mercredi 29 juin au matin, il y a eu une manifestation de plus d'une centaine de rastas dans les rues de Fort de France. Par ailleurs la communauté rasta a publié un communiqué dénonçant la campagne d'intoxication menée laissant croire que les rastas en général sont des gens dangereux, ce qui semble donner toute latitude à certains

individus de s'en prendre à eux ! Aux dernières nouvelles, ils auraient été reçus par Albarède, procureur de la République.

Nous ne connaissons pas la teneur des propos qu'ils ont pu avoir avec Albarède, mais nous doutons que quelque chose de concret puisse sortir d'un tel entretien, connaissant Albarède, représentant de l'état colonial et défenseur des privilèges des colonialistes et des capitalistes blancs sur la masse des opprimés et des Noirs pauvres de ce pays.

ALEXANDER UN OUVRIER DE LA BANANE EST DANS LES PRISONS COLONIALES DEPUIS PLUS D'UN AN.

L'année dernière trois hommes étaient jetés dans les geôles coloniales Dalon Marc Antoine et Alexander, sans qu'aucune preuve sérieuse n'ait été avancée contre eux. Le mercredi 23 juin 1982 et le vendredi 2 juillet devant la mobilisation populaire furent libérés respectivement H. Dalon et Marc Antoine. Alexander était gardé en prison condamné à 3 années de prison ferme par les tribunaux coloniaux du gouvernement socialiste de Mitterrand. On s'en souvient Alexander était accusé d'avoir lancé un engin explosif dans la voiture d'un des gérants de Max Martin, un grand capitaliste de la banane assassiné quelques mois avant l'arrestation d'Alexander. Ainsi, Alexander en prison, le colonialisme français en Guadeloupe avait masqué, entre autres, son incapacité à découvrir l'assassin de Max Martin et faisait un exemple.

MARTINIQUE LES "TITIRIS" SE FONT PRENDRE POUR AVOIR VOULU JOUER AUX REQUINS.

Plus d'une dizaine de responsables de mouvements coopératifs sont inquiétés par la police, et une dizaine d'entre eux ont fait connaissance avec les locaux de la rue Victor Sévère pour des inculpations comme "abus de biens sociaux" ou "prêts à des taux usuraires". Décidément le monde de la bourgeoisie, aux Antilles est bien pourri. Après les trafics de devises les détournements au préjudice du fisc, la corruption de fonctionnaires, l'escroquerie de haut vol, voilà une nouvelle sorte de délits que les tribunaux auront peut-être à juger dans les mois qui viennent.

Ceci dit, il serait bien naïf d'avoir des illusions sur la volonté ferme de l'administration de poursuivre les profiteurs en tout genre de la situation. Car comme par hasard, ce sont toujours des artisans de la fraude, du détournement ou de l'escroquerie qui se font prendre. On se garde bien de toucher aux requins, aux gros requins, à ceux qui se font des milliards par exemple en appliquant des marges bénéficiaires abusives, ou encore en détournant de leur vocation des terres

agricoles pour en faire des lotissements ce qui permet de multiplier leur valeur marchande par 10 ou par 20 !

Comme par hasard, aucun gros capitaliste béké n'a encore été inquiété. On poursuit seulement les titiris qui ont eu la prétention d'avoir des appétits de requins et qui se sont laissés prendre. Nous n'avons bien entendu pas les noms des inculpés. Cela nous intéresse d'ailleurs fort peu. Ce que l'on sait, c'est qu'ils sont des hommes "respectables", c'est à dire qu'ils ne sont pas débraillés, et ne portent pas de "locks" comme les rastas. Cela explique-t-il un communiqué signé de Emile Maurice, Valcin et Jean Bally, tous pontes RPR et UDF, prenant la défense d'un vieillard de 83 ans qui serait emprisonné ? Voilà qui honore ces messieurs, qui ne nous ont guère donné l'habitude par le passé de prendre l'attitude de défenseur de la veuve et de l'orphelin, du rasta tué par un blanc ou du gréviste matraqué par la police. A moins que les emprisonnés aient l'habitude de nager, électoralement parlant, dans les eaux de la droite ?

LETTRE D'UN LECTEUR

Monsieur le Directeur,

Je sollicite l'hospitalité de vos colonnes pour déplorer les faits suivants :

La quasi-impossibilité pour tous les Martiniquais de trouver une place où camper aux abords des plages du Sud de la Martinique.

En effet, depuis que l'O.N.F. a entrepris des opérations de reboisement aux abords des plages, comme celle des Salines, il est devenu pratiquement impossible de trouver un endroit pour planter une tente.

Je ne mets pas en cause le bien fondé des opérations de l'O.N.F. Mais voici bientôt les vacances. Que feront tous ceux qui comme moi n'ont pas de résidence secondaire et ne peuvent pas se payer les loyers astronomiques des résidences de vacances ? La situation est d'autant plus grave qu'avec les mesures de restriction budgétaire, il est devenu très difficile de voyager dans les pays étrangers. Il est en tout cas impossible d'y demeurer longtemps.

Les plus mal lotis seront-ils donc contraints de passer les quelques semaines de loisir et de liberté qui leur restent à la ville, dans la chaleur et le bruit ?

Voilà les questions que je me pose et auxquelles j'invite les Martiniquais à réfléchir ! Et je demande à l'Administration quelles dispositions elle compte prendre pour au moins donner un début de solution à ce problème.

VIRGINIE TOM, MAX SAFRANO CONDAMNES A 3 ANS D'EMPRISONNEMENT UN JUGEMENT POLITIQUE, COLONIALISTE DU POUVOIR BLANC.

Suite de la page 1

la population. Autour de la prison des hommes armés en tenue de combat avaient pris position en grand nombre depuis 6 H du matin.

Max Safrano et Virginie Tom apparurent dans la salle sous les acclamations chaleureuses. Tout au long du procès, le public manifestait ouvertement son approbation à la défense et contestait vigoureusement les accusations et les interventions hypocrites des représentants de la justice. Le procureur fut obligé de suspendre l'audience plus d'une heure sous prétexte que la prise de parole avec micro faite par les manifestants restés dehors empêchait le déroulement du procès.

Le début de l'audience fut consacré à une bataille de procédure engagée par Me Rodes qui après un long exposé juridique réclama la nullité de la procédure, l'un de ses principaux arguments fut que seul un fait nouveau grave aurait pu conduire le juge d'instruction à emprisonner à nouveau Tom et Safrano, or ce fait nouveau grave n'existe pas. Il indiqua aussi que ce nouvel emprisonnement s'était produit sans que les avocats de la défense aient été avertis, que les droits de la défense avaient été violés...

Après une première délibération lors d'une suspension de séance, le tribunal rejeta toutes les demandes de nullité de la procédure que Me Roges avait réclamé à l'issue de sa plaidoirie sur la procédure.

Ce fut donc le tour du procureur de la république, l'accusateur donc de plaider. Bien qu'il déclara qu'il s'en tiendrait uniquement aux faits, il souligna malgré tout qu'il s'agissait d'un procès entre militants : ceux de l'illégalité et ceux de la légalité. Cela confirmait donc que les juges faisaient à Tom et Safrano un procès politique et que le droit n'avait qu'une place mineure dans le débat. Mais on s'en doutait déjà depuis plusieurs jours.

Le procureur détailla les objets trouvés dans la voiture où se trouvaient Safrano et Tom le soir de l'arrestation : un fusil de chasse (en vente légale), des bidons d'essence vides, une bouteille d'essence mélangée à l'huile, un morceau de gaze, un feutre et d'autres

petits objets. Il affirma que après expertise, l'encre du feutre trouvé dans la voiture de Tom et Safrano était la même que celle qui avait été grattée sur le mur de Naza électronique ou avait été commis un attentat le soir même et ou l'on avait inscrit un avertissement... mais soulignèrent les avocats, l'encre de tous les feutres est identique et cela ne prouve rien. Il affirma aussi que la gaze analysée par les experts était la même que celle qui avait servi à allumer l'incendie de la caserne de Petit Pérou où avait été commis un attentat le même soir de l'arrestation de Tom et Safrano, et que les manches à balai trouvés dans la voiture et à Petit Pérou étaient également les mêmes. Ces manches à balai auraient servi de boutefeux pour incendier les engins blindés de la caserne.

Pour le procureur donc, les deux prévenus auraient très bien pu avoir mis une bombe à retardement à la naza électronique, fait couvrir le feu à Petit Pérou et se trouver, à la rue Barbès à 1 heure du matin peu après. Alors que les attentats se sont déclarés à 3 H du matin après l'arrestation de Safrano et Tom !

Le procureur affirma lui-même qu'il n'avait aucune preuve mais seulement un faisceau de présomptions et sa conviction personnelle. Il réclama trois ans de prison ferme pour Max Safrano et Virginie Tom.

Les avocats de la défense : Me Christon d'abord et Me Rodes ensuite ont pu facilement démontrer l'absence de preuves. Me Christon devait souligner que le procès intenté à Safrano et Tom avait déjà eu lieu en d'autres temps et d'autres lieux, en Afrique, en Algérie. En fait il ne s'agissait pas du procès de Tom et Safrano mais d'un procès politique des partisans de l'indépendance.

La salle a frémi et clamé son indignation lorsque Me Christon affirma que selon le témoignage d'une femme de gendarme pièce étant dans le dossier, les chiens de la caserne de Petit Pérou étaient dressés contre les nègres et qu'ils auraient aboyé si Tom et Safrano avaient commis l'attentat de Petit Pérou, car Tom et Safrano sont deux

personnes de race noire.

Me Rodes devait revenir sur l'absence de preuve en prenant chacune des présomptions utilisées par le procureur pour les démonter. Il décortiqua en quelque sorte le système de l'accusation. Comme à l'accoutumée, l'honneur parfois cinglant de Rodes à l'égard des colonialistes de tout poil fut ponctué d'applaudissements ainsi que certaines de ses réflexions politiques.

En réalité l'accusation n'avait pas de preuves réelles et il était flagrant à travers les interventions des avocats que les éléments avancés ne pouvaient aucunement constituer des preuves d'accusation.

Les objets trouvés dans la voiture conduite par Safrano, entre autre un morceau de tissu de gaze et un marqueur ne permettraient pas d'établir un lien entre les attentats et les deux militants. Etre en possession de ces deux objets qui suivant les juges auraient permis de mettre le feu et écrire sur les murs, ne constituent pas une preuve sérieuse. Ces objets ne sont pas originaux comme l'ont démontré les avocats. N'importe qui peut être en leur possession. Les accusations sont d'autant plus grossières que les explosions ont eu lieu trois quarts d'heure après l'arrestation de Safrano et de Tom.

Condamner sans preuve, ce n'est pas la première fois que la justice coloniale le fait. Tel a été le cas pour Alexander en juillet 1982. La justice cette fois-ci était décidée à condamner lourdement : trois ans d'emprisonnement ferme. Tel fut le verdict qui souleva l'indignation dans la salle. Cette réaction la justice l'avait prévue car avant le verdict qui souleva l'indignation dans la salle, un cordon de policiers fut mis en place à l'intérieur de la salle entre le dernier banc des avocats et la barrière de bois qui les séparait du public pour empêcher toute irruption de ce public dans la salle. On préparait donc un mauvais coup.

Cette peine de trois ans qui est la peine maximum requise par le procureur de la république est une condamnation politique. La justice colo-

niale a voulu punir pour l'exemple.

D'ailleurs Tom et Safrano furent relaxés pour la participation aux attentats au bénéfice du doute mais condamnés pour détention de substances explosives et pour maquillage de plaque minéralogique.

Mais ce n'est pas le premier exemple et cela n'empêchera pas le mécontentement contre le colonialisme de s'exprimer sous quelque forme que ce soit.

La répression n'a en effet jamais empêché ceux qui sont en lutte pour la dignité et la liberté d'un peuple contre le colonialisme de poursuivre le combat. Tant que le mépris colonial subsistera, d'autres manifestations de colère et de violence face à la violence coloniale auront lieu, d'autres arrestations d'autres condamnations aussi.

Max Safrano et Virginie Tom sont en fait des otages. Car si ils avaient été libérés en février c'est vraisemblablement que la justice coloniale avait décidé d'être plus clément à leur égard en l'absence d'attentats. Mais depuis, de nouvelles bombes ont éclaté et sachant pertinemment que ces deux militants n'ont rien à voir avec les attentats de Guadeloupe Martinique Guyane et France revendiqués par l'Alliance révolutionnaire caraïbe, la justice les a emprisonnés à nouveau. C'était une manière pour les juges de signifier aux poseurs de bombes : vous restez sages et on libère des anti-colonialistes, vous mettez des bombes on les enferme même si ce ne sont pas eux qui en sont les auteurs.

Il faut donc savoir et le procureur de la république l'a bien dit dans sa plaidoirie que nous avons affaire à une justice qui ouvertement ne fait plus de justice mais de la politique et à des "militants de la légalité", entendons par là des militants colonialistes, qui défendent la politique de la bourgeoisie coloniale française des militants du pouvoir blanc. Cela signifie que cette justice n'est pas la nôtre, n'est pas celle du peuple antillais ; il faudra donc que ce peuple s'approprie à exercer lui-même sa propre justice.

HENRI BERNARD, MEMBRE DU MPGI INTERDIT DE SEJOUR A POINTE A PITRE.

A la suite de la diffusion d'un tract du MPGI qui posait des questions sur l'attitude du juge Soublot à propos de différentes affaires passées, Henri Bernard a été inculpé et se trouve interdit de séjour à Pointe à Pitre ! Il ne peut s'y rendre librement sans autorisation de la justice !

L'affaire fait grand bruit ! Et cela se comprend. Nous voilà revenus 20 ans en arrière à l'époque où l'administration coloniale saisissait même des journaux français qui parlaient du pro-

blème colonial aux Antilles, époque où des fonctionnaires étaient déplacés d'office, où CRS et gendarmes assassinaient des Guadeloupéens et Martiniquais.

Nous tenons, malgré le ridicule de cette affaire, à assurer Henri Bernard et les militants du MPGI de notre solidarité et de notre soutien militant.

Le procès de Henri Bernard aura lieu le 15 juillet.

Communiqué de presse de Combat Ouvrier

Un juge a voulu faire l'ange et il a fait la bête !

En portant atteinte à la libre circulation d'un militant MPGI, Henri Bernard, un juge a voulu montrer qu'il était en Guadeloupe le roi des juges.

Mais force est de constater que sa couronne est plus durable ! Comme dit le chanteur Georges Brassens, il n'y a qu'un roi qui n'est jamais détroné, c'est le roi des cons !

Notre brave juge a réussi le tour de force, à la veille du procès de deux militants du MPGI, de provoquer un vaste mouvement d'indignation contre lui et a élargi le sentiment de sympathie envers le MPGI.

Bravo Monsieur le Juge ! Cela dit, nous appelons donc tous les fils du peuple guadeloupéen à venir nombreux, massivement, au procès de Max Safrano et Virginie Tom.

CGTM

FSM

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

COMMUNIQUE

Le Syndicat de la Métallurgie s'élève énergiquement contre les enquêtes policières lancées contre quatre travailleurs par les patrons, pour des événements qui se sont déroulés lors de la récente grève de la Métallurgie, en début d'année.

Ces quatre travailleurs dont l'un a d'ailleurs été licencié par son patron sont accusés de séquestration par Mr Vogel, le patron de Delattre-Levivier (ex SOCALTRA). En réalité ce n'est qu'une tentative du principal exploitateur des ouvriers de la Métallurgie de se venger de la longue grève que les travailleurs ont menée et de faire payer aux travailleurs leurs combativités.

Le Syndicat CGTM proteste vigoureusement contre ces menaces et appelle l'ensemble des travailleurs de la Métallurgie à se tenir prêts à riposter contre ces mesures d'intimidation.

Le Secrétaire Général

MAGIT

EMIGRATION : DE NOMBREUX ANTILLAIS ASSISTENT A LA LEVEE DU CORPS DE MICHEL MOISA VICTIME DU RACISME EN FRANCE:

Jeudi 7 juillet, vers 9 heures une soixantaine d'Antillais s'était regroupée devant le centre médico légal, quai de la Rapée à Paris, où était exposé le corps de Michel Moisa. On pouvait remarquer la présence d'organisations politiques ; Combat ouvrier le parti communiste Martiniquais, et de radio Voca.

Deux gerbes avaient été posées devant la morgue. Sur la première celle de Radio Voca, on pouvait lire "Michel nou pé ké oublié ou" nou pé ké par-

doné ça "Fraternité Caraïbe". L'autre était celle qui avait été offerte aux parents par les amis et voisins du Grand Saule : Résidence Bagnolet où habitait Michel Moisa.

Plusieurs petits groupes s'étaient formés autour de madame Moisa et des soeurs de la victime. Les parents ne cachent pas que leur fils avait été victime du racisme. Dans les discussions des idées de vengeance étaient lancées. Nombreux sont ceux qui pensaient qu'il fallait réagir aussi

violemment contre les racistes. Certains allaient même jusqu'à dire de colère qu'il fallait les racistes pour que les antillais se fassent respecter.

A la levée du corps au moment où il devait être introduit dans le corbillard, tous les antillais ont levé le poing en silence. Par la suite, une partie du groupe est allé accompagner le corps et les parents à Orly.

L'enterrement devait avoir lieu vendredi 6 à Orly.

ECHOS DES ENTREPRISES

HOPITAL - GUADELOUPE

AU LABORATOIRE . RIEN NE VA PLUS.

Au laboratoire de biochimie, il n'y a pas un jour où un appareil n'est pas en panne.

L'année dernière, une réunion avait eu lieu au sein du laboratoire même avec la direction, le service de sécurité, l'ingénieur, le directeur des sapeurs pompiers, les techniciens de Technicon et SOCOVI ainsi que le personnel.

Il s'agissait de régler un problème de fuite de gaz dans le service.

Les techniciens faisaient remarquer qu'il y avait de la graisse dans le gaz qui alimente certains appareils, notamment eux, interdisaient l'utilisation des petits butanes au profit de l'alimentation générale pour des raisons de sécurité. Pourtant, c'est justement avec les butanes que les appareils fonctionnent convenablement. Résultat : les photomètres sont souvent en panne.

CUISINE ENCORE ET A NOUVEAU DES ODEURS NAUSEABONDES.

Désormais, nous pouvons jeter les ordures et les déchets dans le container installé dans le parking du personnel.

Mais nos responsables qui ont fait installer ce container, non seulement n'ont pas fait installer le couvercle, mais encore ils n'ont même pas prévu de le faire vider chaque jour.

Ces odeurs nauséabondes nous sont déjà insupportables, mais elles sont également à tous les utilisateurs du parking.

Et si un jour les odeurs nous montent trop au nez et que nous ayons l'idée de faire partager ce délicat parfum aux responsables de la situation en déversant le contenu des containers devant leurs bureaux. Ils comprendraient assurément très vite.

Déclaration de presse

Des professeurs de philosophie en Guadeloupe, réunis le lundi 4 juillet à 16 heures au Lycée de Baimbridge, déclarent avoir pris avec stupeur l'inculpation de leur collègue Henry Bernard pour outrage à Magistrat. Il est actuellement assigné à résidence à Basse Terre.

Nous dénonçons ce qui nous paraît, quant au fond et de quelque manière que l'on se situe, un délit d'opinion. Ce qu'on reproche à Henry Bernard, c'est de poser des questions quant au fonctionnement de la Justice française en Guadeloupe. Nous trouvons inadmissible qu'on interdise à un Guadeloupéen la libre circulation dans son pays. Va-t-on établir une carte de contrôle de la pensée au pont de la Gabarre ?

Notre métier à nous, philosophes, c'est de poser des questions, toutes les questions. C'est notre rôle d'enseignants d'apprendre à la jeunesse à s'interroger sur tous les pro-

blèmes y compris sur la Justice. Comment un système qui se prétend Démocratique peut-il refuser qu'on le questionne ? La Démocratie en Guadeloupe se résume-t-elle au droit pur et simple de se taire ? Qu'est-ce qu'un régime qui refuse qu'on l'interroge ?

Nous prétendons que le Droit de défendre ses opinions est un Droit Naturel immuable et on connaît les types de régime qui s'attaquent à ce Droit. La liberté de penser et d'écrire est-elle en train d'être réservée aux seuls amoureux du pouvoir politique français ?

Henry Bernard, philosophe indépendantiste, a le droit de dire ce qu'il pense et de le dire à la Justice elle-même. Nous, enseignants en philosophie, demandons qu'on lève l'inculpation dont il est victime. Le juge d'instruction, sinon, devra inclure dans notre pays la liberté de penser elle-même !

GUADELOUPE.

LA LUTTE DES TRAVAILLEURS DE CABRI A FAIT CEDER T. VIVIES.

Les travailleurs de CABRI en grève depuis le mardi 29 juin dernier ont repris le travail mercredi 6 juillet au matin.

Ils ont en effet obtenu satisfaction sur l'ensemble de leurs revendications. C'est ainsi que, pour les plus hauts salaires ils ont obtenu 3,22 % d'augmentation alors qu'ils recevaient 2 %

Pour les moyens salaires, ils ont obtenu une augmentation de 8 %.

D'autre part, une prime leur sera donnée à compter du mois de janvier 1984 et le jeune travailleur qui revient du service militaire sera repris dès cette période de vacances.

Le problème de ventilation va être réglé incessamment à la Darse. Elle va être réparée. A Jarry il y aura des installations. Ce sont là les promesses de Vivies.

Ainsi, ceux de Cabri ont gagné. Ils ont coupé court à l'arrogance de Thierry Vivies qui refusait de répondre positivement aux revendications des travailleurs.

Les travailleurs l'ont rencontré deux fois avant de rentrer en grève. Il ne voulait absolument rien entendre et parlait de 2 % d'augmentation. Thierry Vivies a reculé et encore une fois la lutte a payé.

EDF - GUADELOUPE

E.D.F. . JARRY SUD - LA DIRECTION N'A PAS REMPLACÉ LE PERSONNEL VACANT.

Le personnel de la nouvelle centrale a été mis en place, ce qui laisse un grand vide à Jarry Sud. C'est près d'une trentaine de personnes qui quittent l'ancienne centrale. Parmi ceux qui sont partis, il n'y a pas seulement les nouveaux recrutés, il y a aussi une dizaine d'anciens qui laissent des postes vacants. Jusqu'ici la direction n'a pas pourvu ces postes.

Elle a fait des promesses pour juillet de recruter du personnel uniquement pour les vacants.

E.D.F. . EXIGEONS DU PERSONNEL SUPPLEMENTAIRE !

Durant quelque temps l'ancienne centrale a fonctionné avec plus de monde. Ceux qui ont été recrutés pour la nouvelle centrale ont été affectés dans les différents services dans le cadre de leur formation.

Dans les équipes nous nous sommes retrouvés à dix au lieu de sept. Le travail était allégé et nous étions moins sur les dents.

Cette expérience prouve que pour avoir des conditions de travail correctes, il faudrait beaucoup plus de monde.

SECURITE SOCIALE (MARTINIQUE) DESCLIEUX : ENLEVE LE SOLIVEAU DE TON OEIL AVANT D'ENLEVER LA PAILLE DANS CELUI DE TON VOISIN.

Deux W.C. pour 100 femmes travaillant au rez-de chaussée du Centre de Desclieux. Voilà qui ne gêne pas les hommes de la direction. Compétents en notation d'hygiène avec un ingénieur de Prévention qui donne des conseils aux autres, ils n'oseront certainement pas dire qu'ils ne sont pas au courant des normes exigées.

Mais voilà, ils s'en moquent lorsqu'il s'agit des agents. Car ajouté à cela qu'une douzaine de W.C. vous arrive au nez une fois installé, avec ça, la boucle hygiénique est bouclée.

Faut-il croire que la philosophie hygiénique de nos directeurs se puise dans le vieil adage : "cordonné mal chaussé"

Mais à nous, faisons leur en admettre un autre bien plus intéressant : "on n'est jamais mieux servi que par soi-même".

IL Y A 20 ANS EN MARTINIQUE L'OJAM.



Deux des principaux emprisonnés L'OJAM: Rodolphe Desire et Henri Armongon

Juillet 63 il y a 20 ans, quatre militants anti-colonialistes martiniquais sortaient de prison après plusieurs mois de détention : il s'agissait de Méné, Lordinot, René Corail et Sainte Rose.

D'autres furent relaxés au procès de novembre 1963 à l'exception de Lessort Désiré, Florent Lamotte, Armongon condamnés respectivement à dix mois, deux ans et trois ans de prison ferme. Jugés en appel en mai 1964 les cinq étaient condamnés à des peines de prison avec sursis.

Il s'agissait de la célèbre affaire de l'OJAM, "l'organisation de la jeunesse anti-colonialiste martiniquaise". Cette organisation avait été constituée en 1962 entre jeunes nationalistes plus ou moins liés au Parti

Communiste martiniquais et des jeunes du PCM.

Il faut dire qu'à cette époque le PCM était à la pointe de la lutte anti-colonialiste et avait une influence importante sur la jeunesse. Les organisations d'extrême gauche que l'on connaît aujourd'hui n'existaient pas encore et toute action politique anti-colonialiste était inspirée soit par le PCM soit autour de lui. L'OJAM fut constitué

par les jeunes de l'époque dont les noms ont été cités plus haut avec en plus, d'autres jeunes aussi battants comme Raoul Capitaine, Marlène Hospice, Georges Aliker, Henri Pied, Renaud Degrandmaison et d'autres...

On peut dire que cette période tant en Martinique qu'en Guadeloupe voyait l'écllosion du mouvement nationaliste le front Antillo-Guyanais créé deux ans avant venait d'être dissout par ses fondateurs : Marie Joseph, Manville (l'avocat), Edouard Glissant, Albert Beville (qui devait mourir lors de l'accident du boeing à Dehaies). Le Gong devait aussi voir le jour en 1963.

Il faut dire que la situation des Antilles à l'époque avait précipité une bonne fraction de la jeunesse intellectuelle et aussi de jeunes travailleurs et chômeurs dans les rangs anti-colonialistes. Le chômage et la misère étaient plus importants qu'aujourd'hui, le niveau de vie plus bas, la répression plus brutale. Etre autonomiste suffisait à vous faire expulser de votre emploi et même du pays.

La moindre idée anti-colonialiste exprimée et c'étaient des tracasseries sans fin pour son auteur : fouilles, perquisitions, mise à l'index, pressions, envoi immédiat à l'armée, pour les jeunes etc... De plus, le contexte international marqué par la récente victoire de la révolution cubaine, les débuts de la guerre du Viet Nam, la fin de la guerre d'Algérie, guerre qui avait marqué toute une génération de militants antillais, tout cela avait renforcé la volonté de nombreux jeunes de décoloniser leur pays du joug colonial français.

C'est dans ce contexte qu'est née l'OJAM et il n'en fallut pas plus au pouvoir colonial pour arrêter plus d'une douzaine des membres de l'organisation nationaliste. Cette organisation, plus radicale il est vrai

que le PCG, avec ses jeunes "bouillants", n'était pas pour autant comme l'ont fait croire le pouvoir et la bourgeoisie locale une organisation subversive... Certes, les problèmes de la lutte armée en Martinique avaient été mis en discussion dans ce milieu sans qu'aucune décision bien ferme n'ait été prise à ce sujet. De nombreuses réunions étaient organisées dans les campagnes autour des ouvriers agricoles et des paysans.

Les douze premiers inculpés de l'OJAM furent, une nuit, menottes aux poings embarqués à destination de la France, incarcérés à Fresnes pendant plusieurs mois, et jugés par "la Cour de sûreté de l'état". Mais leur dossier étant absolument vide, force fut de constater que ces militants avaient été emprisonnés en raison de leurs opinions et de leurs activités anti-colonialistes.

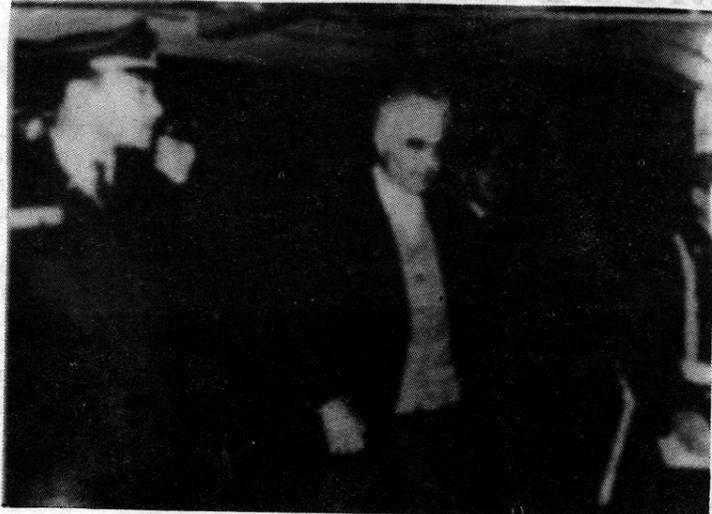
Aujourd'hui encore 20 ans après, comme on le voit, cette lutte ne s'est pas arrêtée bien au contraire et le procès de l'OJAM était le premier d'une longue série qui se poursuit encore 20 ans après. Il y eut après le procès du Gong en 68, les procès de Pointe à Pitre en juin 68 suite aux massacres colonialistes de mai 67... et de nombreux autres ces dernières années.

Le procès de Virginie Tom et de Max Safrano mercredi dernier est là pour nous rappeler ce long combat des anti-colonialistes antillais qui malgré toutes les embûches et les difficultés ne mettent pas l'arme au pied.

P.J.C

CHILI

PINOCHET EN MAUVAISE POSTURE



Quinteros, dirigeant du syndicat des camionneurs

La grève générale illimitée déclenchée contre le régime militaire par le Commandement National des Travailleurs et la Confédération des Camionneurs Chiliens a commencé le jeudi 23. Le premier jour de grève n'a pas été un plein succès, étant donné l'importance des mesures répressives prises par la junte militaire pour prévenir tout mouvement de protestation : arrestation des principaux dirigeants syndicaux, licenciements massifs de milliers de mineurs du cuivre, mise sous contrôle militaire des principales mines du pays, interdiction faite aux syndicats de s'exprimer à la radio ce qui explique que dans certains secteurs les travailleurs ignoraient même que la grève générale était commencée.

Cependant, ce premier jour de grève, si seulement 20 % des mineurs du cuivre avaient arrêté le travail, et si la plupart des usines entourant la capitale fonctionnaient normalement, les principaux ports du pays étaient paralysés, des débrayages avaient lieu dans les raffineries de pétrole et les trois quarts des transports routiers de marchandises étaient arrêtés. Dans la journée des bagarres éclataient sur les campus universitaires entre étudiants et forces de l'ordre, et le soir les "poblaciones" (bidonvilles) étaient en effervescence.

Cette grève générale a été lancée en réaction contre les mesures répressives prises par Pinochet. Les syndicats réclament la libération des militants emprisonnés, la réintégration des travailleurs licenciés, le rétablissement de la liberté d'information et surtout le retour à la démocratie. A cet effet, les Syndicats de camionneurs, approuvés par la Confédération des travailleurs du cuivre et quelques autres syndicats ont signé un document demandant la création de commissions où siègeraient conjointement les représentants généraux des patrons, et des travailleurs, commissions qui auraient un pouvoir de décision. Cette proposition ressemble fort à de la collaboration de classe

et en tout cas elle est une ouverture vis à vis de la junte en vue de la mise en place d'un gouvernement modéré où la démocratie bourgeoise serait au moins rétablie.

Les camionneurs, et leurs syndicats, ainsi que d'autres couches de la petite bourgeoisie comme les commerçants, étaient en 1973 hostiles au gouvernement de Salvador Allende, celui-ci fut renversé par les militaires le 11 septembre de cette même année. Les camionneurs avaient ouvertement manifesté leur hostilité au gouvernement d'Unité Populaire en se mettant en grève et en paralysant l'économie du pays. Aujourd'hui, après dix ans de régime militaire, ils réclament le retour à la démocratie et s'insurgent contre le régime de Pinochet. C'est qu'en dix ans la junte n'a pu résoudre les problèmes économiques qui se posent au pays, aggravés par la crise. Les petits propriétaires de camions sont lourdement endettés, les transports ont diminué en importance du fait de la récession dans certains domaines d'activité comme la construction, et l'inflation s'accroît, accroissant les difficultés dues au chômage ou au sous-emploi. Il est d'ailleurs significatif que le syndicat des camionneurs qui comptait 120 000 membres en 1973 n'en compte aujourd'hui plus que la moitié, soit que les camionneurs aient quitté la profession, soit que bon nombre d'entre eux ne veuillent plus

ou ne puissent plus se syndiquer.

Toujours est-il que cette catégorie de la petite bourgeoisie a fait l'expérience du régime militaire et qu'elle n'en veut plus. L'Unité Populaire en 73, en ne touchant pas fondamentalement aux intérêts de la grande bourgeoisie et en faisant retomber les difficultés économiques sur le dos de la petite bourgeoisie, avait mécontenté celle-ci et l'avait dressée contre elle. La classe ouvrière, ligotée par sa confiance en Allende et en l'Unité Populaire, n'avait pu offrir de perspectives à cette petite bourgeoisie en colère. Elle ne s'était pas présentée comme la seule force révolutionnaire capable de faire face à la grande bourgeoisie et d'attirer à elle les couches moyennes mécontentes. La classe ouvrière chilienne paya cher les conséquences de cette politique de même d'ailleurs qu'Allende et le gouvernement d'Unité Populaire qui furent balayés par un coup d'état militaire appuyé par tous les milieux d'extrême droite et par l'ensemble de la bourgeoisie chilienne.

Pour l'instant, il semble plutôt que ce sont les camionneurs qui mènent le jeu. Mais leur mouvement d'opposition n'est pas le seul. D'autres forces sociales, et notamment la classe ouvrière se lèvent puissamment contre le régime. Les concessions que Pinochet se sent contraint de faire, comme les

quelques mesures annoncées (augmentation des salaires des fonctionnaires, libération des tarifs d'autobus, diminution des impôts l'an prochain) montrent que le régime militaire se sent menacé. Et chaque pas en arrière de la dictature ne peut qu'encourager les travailleurs à se battre.

Claire Goya

AUX LECTEURS

"Combat Ouvrier" ne paraîtra pas le samedi 17 et 24 juillet. Par contre le samedi 30 juillet nous publierons un n° spécial qui sera en vente pendant tout le courant du mois d'août.

Nous pensons que tous les lecteurs et abonnés du journal comprendront cette interruption momentanée de la parution régulière due essentiellement à la période de congés.

COMBAT OUVRIER

Responsable de publication :

G. BEAUJOUR

Adresser

toute correspondance :

EN GUADELOUPE

à Gérard BEAUJOUR

B.P. 214

97110 POINTE-A-PITRE

EN MARTINIQUE

B.P. 386

97204 FORT-DE-FRANCE

EN FRANCE écrire à :

Combat Ouvrier

B.P. 145

75023 PARIS CEDEX

Impression

Imp. ERAVILLE & Fils S.A.R.L.

Commission paritaire

N° 51728